

## Bilan 2019 et perspectives 2020 du marché français des produits de construction



**Lundi 13 janvier 2020, Hervé De Maistre, Président de l'Association française des Industries des Matériaux et produits de Construction (AIMCC) a présenté les conclusions de la quatrième édition de l'enquête d'opinion « Tendances Conjoncture AIMCC ». Cette étude menée auprès des 80 organisations professionnelles membres de l'association permet de dresser un bilan de l'année 2019 et d'établir une photographie des perspectives du marché français de l'ensemble des produits entrant dans la construction (gros œuvre, second œuvre et équipements) pour 2020.**

### 2019 : un atterrissage maîtrisé

Fin 2018, après trois années de croissance dans le secteur du bâtiment, les prévisionnistes présentaient 2019 comme étant l'année de la rupture, projetant au mieux une stabilisation, voire un recul. Or, les premiers mois de 2019 ont révélé un maintien de l'activité portée notamment par l'absence d'intempérie et bénéficiant de nombreux reports de chantiers dus aux difficultés de recrutement dans le secteur, en 2018.

Les chiffres relevés pour 2019, bien qu'inférieurs à ceux de l'année précédente, traduisent encore une légère progression de l'activité du bâtiment qui devrait s'afficher à environ 1,2 % (vs 2,3 % en 2018). Si le nombre de mises en chantier de logements reste en légère baisse approchant les 410 000 contre 417 000 en 2018, le non résidentiel, toujours orienté à la hausse, enregistre une progression de 6,9 %. L'activité entretien-rénovation, pénalisée par un mauvais premier trimestre, n'enregistre qu'un petit 0,2 % de croissance. Du côté des travaux publics, l'activité pour 2019 affiche une croissance de 10 % portée par les investissements des collectivités locales qui se montrent très dynamiques à l'approche des élections municipales de 2020 ainsi que par les grands projets des métropoles comme celui du Grand Paris Express. A noter que de fortes disparités subsistent entre territoires urbains et ruraux.

Rapportée à l'ensemble des fédérations adhérentes à l'AIMCC, l'enquête d'opinion révèle que près de la moitié (47 %) des industriels enregistrent une croissance significative, supérieure à 4 % en volume. Près d'un tiers restent en progression mais de façon plus limitée, entre 1 % et 3 %. Ils sont 8 % à afficher des résultats stables. Le reste étant en recul.

On observe toutefois des différences sur les trois principaux segments des adhérents de l'AIMCC. Près de 93 % des industriels du gros œuvre ont vu leur activité progresser contre 72 % pour ceux du second œuvre. Pour l'équipement, ils sont 86 % à bénéficier d'une légère progression.

Le contexte économique plutôt favorable que la France a connu en 2019, avec un PIB en progression de 1,3 %, un retour de la consommation et de la confiance des ménages, une légère baisse du taux de chômage, un taux d'inflation maîtrisé, a permis de soutenir l'activité de la construction. Toutefois, la profession reste toujours confrontée à la pénurie de main-d'œuvre et les annonces portant sur la législation et la réglementation du secteur laissent planer quelques incertitudes pour les mois à venir.

## 2020 : un optimisme mesuré

Si l'année 2019 s'est finalement mieux présentée que le laissaient entendre les projections des experts, pour l'année 2020, les indicateurs convergent vers un ralentissement et une relative stagnation de l'activité, suggérant la prudence dans les analyses.

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) estime ainsi une progression de l'activité inférieure à 1 % (0,8 %), le marché étant impacté par une baisse de 2 % des mises en chantier de logements neufs, dont un recul de 5,7 % dans l'habitat collectif. Sur les segments des bâtiments non résidentiels et de l'amélioration-entretien, les progressions seraient respectivement de 3 % et 0,9 %. Du côté des travaux publics et des infrastructures, la poursuite du plan autoroutier et des dispositifs en faveur du renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, l'activité élevée liée aux grands travaux, notamment le Grand Paris Express, et les investissements portés par le privé devraient compenser la baisse prévue de la commande publique en cette année d'élections municipales : dans ces conditions, la FNTP prévoit une année plutôt stable sur ce secteur.

Les chiffres relevés par l'enquête AIMCC auprès de ses adhérents montrent que 56 % des répondants prévoient une croissance de leur activité, dont 19 % s'attendent à des hausses dépassant les 4 % (contre 47 % en 2019). Près de la moitié des industriels entrevoient, quant-à-eux, une stabilité (30 %) ou une baisse (14 %).

Pour les 3 segments de l'AIMCC, une majorité des industriels du gros œuvre (62 %) et 71 % des équipementiers prévoient une hausse de leur activité en 2020. Les professionnels du second œuvre s'attendent plutôt à un atterrissage : 41 % estiment que l'activité va se stabiliser mais encore 47 % que cette dernière va progresser.

Ces données chiffrées illustrent l'optimisme mesuré des industriels sur la conjoncture dans le secteur de la construction pour l'année 2020 qui apparaît donc comme une année de transition.

### Retour sur les éléments de contexte

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé en octobre dernier une baisse de ses prévisions de croissance mondiale pour 2020, pointant du doigt la guerre commerciale qui fait rage notamment entre les Etats-Unis et la Chine. La France devrait connaître un taux de croissance du PIB de 1,1 % en 2020 (1,3 % en 2019) et l'investissement des entreprises devrait ralentir sa progression à +2,2 % (contre 3,5 % en 2019).

Les travaux lancés en 2019 relatifs à la loi ESSOC vont se concrétiser en début d'année avec la publication des articles rédigés (et dans certains cas simplifiés) du Titre I du Code de la construction (ordonnance qui sera publiée d'ici la fin du premier trimestre selon les pouvoirs publics).

Les indicateurs de la future réglementation environnementale 2020 qui a mobilisé un grand nombre d'experts des professions, dont ceux de l'AIMCC, seront communiqués dans le courant de cette année pour une application en 2021. Au cours de l'année dernière, les Pouvoirs Publics ont présenté et fait voter au Parlement le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage pour une économie circulaire, contenant notamment le principe de création d'une filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) dans le secteur du bâtiment. L'AIMCC s'est associée au consortium des 14 Organisations Professionnelles pour attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur ce qui est déjà réalisé par les différentes filières, pour rappeler les niveaux d'engagements pris par les filières et les voies de progrès en matière de recyclage, escomptant éviter la mise en place d'un dispositif contraignant et centralisé, synonyme- d'une augmentation des coûts de la construction.

Comme l'AIMCC l'avait déjà souligné l'année passée, le secteur de la construction ne bénéficie toujours pas de mesures de simplification significatives ; la réglementation demeure compliquée et coûteuse. Citons l'exemple de la transformation du CITE (Crédit d'impôt transition énergétique) en prime dont la complexité du nouveau barème risque de susciter la perplexité des ménages.

En revanche, la profession salue la montée en puissance de deux dispositifs « Action cœur de Ville » et le « Plan d'Investissement Volontaire d'Action Logement », qui visent à soutenir des démarches de valorisation en centres villes ou l'adaptation et la rénovation de logements dégradés.

Un autre point positif pour la construction : le taux des crédits immobiliers, dont les économistes s'accordent à penser que les conditions devraient peu évoluer et rester très attractives, favorisent ainsi l'accès à la propriété ou la rénovation énergétique.

## **Les attentes de la filière construction pour une reprise durable et un retour à la compétitivité des entreprises**

Dans ce contexte d'incertitude, l'AIMCC rappelle que le retour vers une reprise durable de l'activité, tout en maintenant la compétitivité de la filière des industriels de la construction, ne pourra se faire qu'avec :

- Un retour des marges pour les entreprises, leur permettant d'investir dans les produits, les systèmes et les équipements de demain, tout en maintenant le potentiel d'innovation et de recherche français ;
- Un maintien des efforts pour la modernisation du parc industriel avec un soutien à l'économie circulaire et à l'investissement productif (Industries du futur et Pacte productif) ;
- Une stabilité réglementaire, juridique et fiscale dans un cadre français et européen pour soutenir la massification de la rénovation énergétique ;
- La mise en place de partenariat dans le secteur de la formation professionnelle pour répondre à la pénurie de main d'œuvre qualifiée face à l'arrivée du numérique et des nouvelles technologies.

## **AIMCC : enjeux et perspectives pour l'année 2020**

### **Rénovation énergétique**

La rénovation et la lutte contre la précarité énergétique s'inscrivent dans les priorités des pouvoirs publics français qui entendent apporter une réponse au niveau national face aux exigences légitimes des concitoyens. Cette ambition affichée par le gouvernement se traduit par un programme coordonné comprenant la structuration de la massification de la rénovation énergétique et la mise en cohérence des dispositifs de soutiens entre les aides d'Etat, celles des collectivités locales, les avantages fiscaux et les certificats d'économies d'énergies. Cette lisibilité est propice à l'organisation du marché de la rénovation et favorable à une dynamique positive à l'échelle des territoires, et à toute la chaîne des acteurs de la rénovation énergétique.

A cet effet, les dispositifs de l'ANAH, la prime « économie d'énergie CEE », la lutte contre les fraudes et la stabilisation des combinatoires de travaux de rénovation vers des étiquettes A/B tendent davantage à l'équilibre au regard du phénomène « stop and go » constaté au cours des années antérieures. S'y ajoute la création d'un observatoire de la rénovation qui facilite la traçabilité et assure la pérennité d'un marché source d'emplois et de richesses locales (Le marché de la rénovation pavillonnaire énergétique est estimé à 170 milliards d'euros).

Compte tenu de la masse des travaux à générer, les industriels de l'AIMCC ont un rôle essentiel à jouer en termes de formation, de pénétration de l'innovation, d'intégration des offres les plus performantes et de gains de productivité (par exemple : 16 000 000 de maisons individuelles à rénover dont la performance énergétique moyenne est plus proche de F que de A).

Pour faire écho aux vœux du Ministre de l'Economie et des Finances auprès des acteurs économiques, il est important que la Banque Européenne d'Investissement et la Banque Centrale Européenne puissent jouer un rôle actif pour relancer l'investissement dans la rénovation énergétique et la transition écologique, véritable outil de compétitivité à l'échelle des territoires et pour les filières concernées.

### **Environnement et économie circulaire**

Les travaux et réglementations liés à l'environnement et à l'économie circulaire engagés depuis plusieurs années ont permis une structuration des sujets notamment dans le cadre du traitement et du recyclage des déchets. Les professionnels de l'AIMCC, conscients des enjeux, ont appliqué de nombreuses modifications significatives tant dans l'éco-conception des ouvrages que dans l'organisation des chantiers. L'émergence du numérique et de la robotique dans le traitement des déchets va bouleverser l'économie conventionnelle au profit de démarches partenariales et coopérantes, de plus en plus pratiquées au sein de la chaîne de travaux.

Ainsi, la coopération entre le CSF (Comité stratégique de filière) « Industries pour la construction » et le CSF « Traitement et Valorisation des Déchets » se traduit depuis quelques mois par des chantiers communs autour d'une vision pragmatique et industrielle de l'économie circulaire, et les industriels de l'AIMCC proposeront au gouvernement des feuilles de route pour la mise en place de taux ambitieux de recyclage par filière de matériaux suite au vote de la loi sur l'anti-gaspillage pour une économie circulaire, en coordination avec les 14 autres organisations professionnelles de la filière qui ont décidé d'être force de propositions dans le cadre de la partie réglementaire de l'application de la loi anti gaspillage adoptée la semaine dernière en CMP.

### **Plan Énergie-Climat et décarbonation**

La décarbonation du bilan énergétique de l'économie et l'adoption des plans Energie-Climat par les collectivités vont continuer à se déployer à l'échelle des territoires. Les objectifs fixés dans les plans sont autant d'indicateurs sur la traçabilité des engagements de la France et le secteur de la construction sera concerné au premier chef. Ces enjeux constituent, pour ces industriels, une vitrine de leurs compétences et des logiques systémiques désormais en œuvre. Leur exemplarité sera un gage de succès tant sur le plan national qu'à l'export dans le cadre des projets de villes en cours de construction et de développement.

La dimension « transport décarboné » est aussi au centre des préoccupations des industriels de l'AIMCC. Ces derniers sont engagés à investir dans des nouvelles barges de fret fluvial « Multiregio » qui permettront de décarboner une partie de leur logistique et de répondre à de nouveaux enjeux d'accès en centre urbain, de stockage de matériaux et de développements d'outils de production à bord de voie d'eau.

### **Numérique et révolution 3D**

La révolution industrielle dans la construction passe par la numérisation des usages, la 3D, la préfabrication et l'automatisation des flux (lean management). Déjà appliqués, ces procédés se révèlent, non seulement, un axe de productivité fort pour le secteur mais s'intègrent, à l'aune d'une nouvelle réglementation thermique en France, dans une démarche de qualité constructive et un cycle carbone maîtrisé.

Certes, ces enjeux nécessitent d'appliquer un changement de paradigme et se présentent comme autant de transformations impactant les entreprises et industries de la construction, ainsi que leur organisation dans la façon d'aborder l'ensemble de ces nouveaux marchés. Ces évolutions structurelles, nécessaires et déjà engagées, constituent un investissement pour l'avenir, permettant aux entreprises françaises de conserver une avance compétitive tant sur le marché national qu'international. L'AIMCC et les organismes représentatifs du secteur contribuent et s'engagent dans l'accompagnement des industriels pour transformer ce virage stratégique.

### Biodiversité et respect des écosystèmes

La défense et la préservation des écosystèmes est au centre des préoccupations des industriels de l'AIMCC et de ses partenaires, entreprises et collectivités. La France, qui a eu l'honneur d'accueillir en 2019 la première conférence mondiale sur la défense de la biodiversité, a pu mettre en avant et démontrer les travaux de la filière qui se concentrent sur le développement d'outils méthodologiques partagés entre entreprises, bureaux d'études et collectivités, et pourront ainsi se traduire dans les pratiques d'achat et, si possible, dans un cadre normalisé.

### Formation et compétences

Pour l'AIMCC, la formation et le développement des compétences de la filière restent un axe stratégique. En 2020, comme dans les années précédentes, la problématique de l'emploi reste fondamentale. Le secteur révèle de nombreuses opportunités d'exercer un métier riche en découvertes et nécessaire à tous. Mais il se retrouve très souvent confronté à une pénurie de main d'œuvre. Dessiner, construire, intégrer la grande famille des bâtisseurs, nombreux talents existent qui ne demandent qu'à s'exprimer. Afin de les révéler, l'AIMCC a signé un accord EDEC (engagement développement emploi compétences) avec le Ministère de l'emploi, la CFE CGC Sidérurgie, avec le soutien de la CAPEB.

---

### Méthodologie de l'enquête AIMCC 2019/2020

L'enquête d'opinion de l'AIMCC a été réalisée, durant les mois de décembre 2019 et janvier 2020, auprès des 80 organisations professionnelles, fabricants de produits de gros œuvre, de second œuvre et d'équipements, membres de l'AIMCC.

Cinq questions ont été posées aux adhérents :

- En 2019, votre volume d'activité concernant les produits entrant dans la construction aura-t-il été : entre -7 et -9 % ; entre -4 et -6% ; entre -1 et -3 % ; stable ; entre +1 et +3 % ; entre +4 et +6 % ; entre +7 et +9 % ?
- Pour 2020, vous prévoyez un volume d'activité concernant les produits entrant dans la construction : entre -7 et -9 % ; entre -4 et -6% ; entre -1 et -3 % ; stable ; de +1 à +3 % ; de +4 à +6 % ; de +7 à +9 % ?
- En 2020, pensez-vous que les effectifs des entreprises de votre fédération vont : diminuer ; être stable ; augmenter ?
- Actuellement, quels sont les profils d'emplois les plus recherchés dans votre secteur ?
- Selon vous, quels sont les principaux obstacles qui, actuellement, peuvent freiner l'activité des entreprises de votre fédération ?

### À propos de l'AIMCC :

*Fondée en 1971, l'AIMCC est l'Association française des industries des produits de construction. Elle représente 80 organisations professionnelles regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) entrant dans la construction, pour une activité de 45 Mds € réalisée par 430 000 salariés. Elle a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique de premier plan dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales et des organismes de toute nature qui interviennent dans ce domaine.*

Pour en savoir plus : [www.aimcc.org](http://www.aimcc.org)